



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/44/610  
S/20886

5 octobre 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-quatrième session

Points 37, 39 et 77 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

QUESTION DE PALESTINE

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER

SUR LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT

LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION

DES TERRITOIRES OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-quatrième année

Lettre datée du 5 octobre 1989, adressée au Secrétaire  
général par l'Observateur permanent de la Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, qui a le pouvoir et les responsabilités du gouvernement provisoire de l'Etat de Palestine, nous appelons votre attention sur les faits suivants :

La situation dans le territoire occupé continue de se dégrader à un rythme inquiétant. Israël, la puissance occupante, viole systématiquement les droits fondamentaux du peuple palestinien vivant dans les territoires palestiniens occupés et intensifie ses attaques contre le peuple palestinien.

Depuis le 20 septembre 1989, les soldats israéliens ont lancé des raids sur la ville de Beit Sahur, pillé les maisons de ses résidents et confisqué des millions de dollars en biens appartenant à la population de Beit Sahur, tels qu'appareils électriques, meubles, matériaux de construction, denrées alimentaires, articles de menuiserie, etc.

En outre, le couvre-feu a été imposé à cette ville du 21 au 24 septembre et du 29 septembre à ce jour. De nombreux Palestiniens ont été battus et arrêtés par les soldats israéliens au cours des raids.

Il faut mentionner que le patriarche latin, Micheal Sabah, s'est rendu dans la ville de Beit Sahur après l'attaque israélienne et s'est entretenu avec le maire de la ville, les membres du conseil municipal et d'autres représentants municipaux, qui l'ont informé des détails du raid.

En outre, le représentant adjoint du patriarche melchite catholique grec a fait une déclaration publique condamnant les attaques et demandant au peuple palestinien et aux autres peuples du monde d'exprimer leur solidarité avec les résidents de Beit Sahur, afin de les aider à sauvegarder leur dignité et à mettre fin à leur déshumanisation.

La population de Beit Sahur demande à la communauté internationale de fournir et d'assurer une protection internationale immédiate à Beit Sahur et à ses résidents; elle demande également que tous les biens confisqués lui soient restitués.

Egalement au cours de ce dernier week-end, des soldats israéliens ont tué six Palestiniens de la Rive occidentale et de Gaza.

La Palestine demande au Secrétaire général et au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies de prendre toutes les mesures voulues visant à mettre fin aux attaques violentes des soldats israéliens contre le peuple palestinien non armé vivant dans les territoires palestiniens occupés et d'exercer les pressions qui s'imposent sur Israël, la puissance occupante, afin de faire respecter la quatrième Convention de Genève.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 37, 39 et 77, et du Conseil de sécurité.

L'Observateur permanent de la Palestine  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Zuhdi Labib TERZI

-----